

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 décembre 2019

Délibération

N° 19.221.3

En exercice 37
Présents 23
Votants 27
Pour 27
Contre 0
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RESTRUCTURATION DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE
TRAVAUX DE L'ASTIEN (SMETA) EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) - DEMANDE D'AVIS**

Date de la convocation : 12/12/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 18 décembre à 18h40

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Serge PESCE, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur Michel LEFROU), monsieur André RAYNAUD (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

10 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bernard FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Danielle ALEXANDRE.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 décembre 2019

**Restructuration du Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien (SMETA) en
établissement public territorial de bassin (EPTB) – Demande d'avis**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.024.3 du 20 février 2019 portant modification des compétences de la Communauté de communes la Domitienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-I-1014 du 7 août 2019 portant modification de la composition du Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien (SMETA) ;

Vu la délibération n° 679 du 17 octobre 2019 du SMETA relative à la proposition de transformation du syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien en établissement public territorial de bassin (EPTB) ;

Vu le courrier du 18 octobre 2019 du SMETA relatif à la consultation des membres du syndicat au sujet de sa transformation en EPTB ;

Considérant que le SMETA a entrepris dès 2018 des démarches afin d'être reconnu Etablissement public territorial de bassin auprès du Préfet de bassin ;

Considérant que l'ensemble des instances consultées (Comité de Bassin, Commissions locales de l'eau concernées, Préfet de bassin) ont émis un avis favorable à cette transformation et que les critères d'éligibilité tels que définis au code de l'environnement ont été satisfaits ;

Considérant que, par courrier daté du 18 octobre 2019, le Président du SMETA a sollicité l'avis des membres du syndicat sur la transformation du syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien (SMETA) en établissement public territorial de bassin (EPTB) ;

Considérant qu'en l'absence de réponse dans un délai de trois mois, l'avis sera réputé favorable ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. ÉMET un avis favorable à la transformation du Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien (SMETA) en Etablissement public territorial de bassin (EPTB).

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

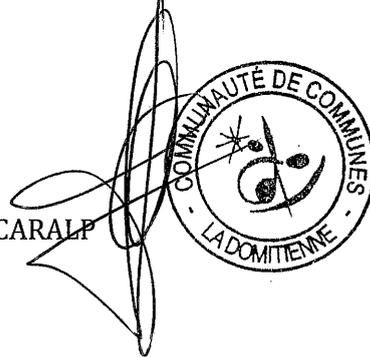


IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191218-DEL IB_19_22

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191218-DELIB_19_22